

TPIR/SUSPECTS

CINQ SUSPECTS COMPARAISSENT POUR PROLONGATION DE LEUR DETENTION

Arusha, 15 septembre 97 (FH) - Cinq suspects de génocide emprisonnés à Arusha ont comparu lundi devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour prolongation de leur détention provisoire. Ces cinq suspects sont le général Gratien Kabiligi, l'ancien préfet de Butare Sylvain Nsabimana, le commandant du bataillon paracommando Aloys Ntabakuze, le rédacteur en chef du journal Kangura, Hassan Ngeze, et le journaliste de la Radio télévision libre des milles collines (RTL), le belge Georges Ruggiu.

Les quatre premiers ont été arrêtés le 18 juillet dernier dans la capitale kenyane Nairobi alors que le cinquième a été arrêté le 23 du même mois dans la ville côtière de Mombasa. Ils faisaient parti d'un groupe de 9 personnes arrêtées au mois de juillet dans la République kenyane.

Les 3 autres sont le premier ministre du gouvernement intérimaire (avril-juillet 1994) Jean Kambanda. Celui-ci comparaît mardi pour prolongation de sa détention provisoire. Il s'agit ensuite du lieutenant Samuel Imanishimwe arrêté à Mombasa le 13 août dernier. Enfin, le groupe comportait aussi le ministre Pauline Nyiramasuhuko, la première et la seule femme à être poursuivie par le TPIR, et de son fils Shalome Ntabobari.

Alors qu'il reste au parquet du TPIR seulement 30 jours pour établir les actes d'accusation contre les cinq suspects arrêtés le 18 juillet, l'ancienne ministre de la Femme et de la promotion féminine et son fils faisaient déjà l'objet d'un acte d'accusation au moment de leur arrestation.

Dans sa requête plaidée en public lundi, l'avocat général James Stewart a insisté comme lors de la première prolongation sur la complexité des enquêtes, sur les conditions de sécurité au Rwanda qui ralentissent les travaux du parquet, sur la capacité des suspects à fausser les enquêtes en supprimant les preuves ou en tuant les témoins à charge ainsi que sur la possibilité des suspects de s'évader.

De leur côté, les avocats de la défense, tout en se plaignant d'une longue mise en détention, ont demandé la mise en liberté de leurs clients. Ils ont assuré que si ceux-ci étaient relâchés, ils se présenteraient régulièrement au poste de police le plus proche régulièrement.

« Ce sont des hommes intègres, ils sont suspectés des pires crimes qui soient et ils veulent se laver de tout soupçon » ont dit successivement les avocats de la défense, groupés désormais dans une association des avocats de la défense devant le TPIR récemment créé.

Alors que le général Kabiligi était en pantalon kaki et chemise de la même couleur sans col, costume des prisonniers du TPIR, le belge Georges Henri Ruggiu , comme toujours, portait sa robe de musulman. Me Ahmed Aoui qui assiste Ruggiu a reproché au bureau du procureur d'avoir violé la liberté de religion de son client. Le procureur avait dit que le « Cafir » qui couvre la tête et presque tout le visage de Ruggiu était une transformation.

Le Tribunal, en la personne du juge sud africain, Madame Nevananthen Pillay, prend mardi la décision quant à la mise en liberté ou à la prolongation jusqu'au 16 octobre prochain des cinq suspects de génocide.

Un suspect poursuivi par le TPIR peut être maintenu en détention pendant un maximum de 90 jours. Après ce délai, si aucun acte d'accusation n'est établi contre lui et confirmé par un juge, le suspect est remis aux autorités du pays dans lequel il a été arrêté.

DJJC/PHD/FH (DE_0915)